

**Procès-verbal de l'assemblée générale du
21 Février 2013, 20h10
Hôtel-Restaurant de la Croisée - Malvilliers**

Présents : Eric Haldimann (président), Micaël Haldenwang, Roger Jeanneret, Pierre Dolder Laurence Schaffner, Sylvia Stähli, André Weiersmüller (comité), Françoise Chédel, Claude Rufini, André Veuve, Philippe Monnard, M. Eichenberger (Parc régional du Doubs), Pierre Wüthrich, Jean Menoud, Alain Jeannin, Marie-Laure Pétremand, Eric Robert

Excusés : Philippe Addor, Hervé Bader, Alain Borioli, Raymond Finger, Pauline Maire, Josette Monnet, Linette Steiner, Fabienne Stivalet-Oppliger,

1. Accueil

Le président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il salue également la présence de M. Marc Eichenberger, représentant du Parc régional du Doubs.

L'ordre du jour est parcouru et admis.

Une liste de présence est mise en circulation.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 3 juillet 2012

La lecture du procès-verbal, qui était téléchargeable sur le site aren.ch, n'est pas demandée. Ne suscitant pas de remarques, celui-ci est adopté.

3. Rapport du président

La précédente assemblée a eu lieu au début du mois de juillet 2012 et cette période de veille de vacances ne paraissait pas opportune au comité, qui a préféré opter pour le mois de février.

Bien que quelques mois seulement séparent ces deux séances, cette courte période a tout de même été très active pour le comité AREN qui, comme le rappelle le président, travaille bénévolement.

Même si les activités du comité n'apparaissent pas concrètement, celui-ci s'est attelé aux nombreuses négociations nécessaires à l'ouverture officielle du premier tronçon. Après un préavis positif du Service de l'aménagement du territoire pour l'ensemble du réseau, le comité a affiné le premier tronçon reliant le Val-de-Ruz aux Montagnes-de-Travers, en passant par le Communal de la Sagne. Les différents services de l'Etat concernés ont été

invités, de même que les communes et les divers propriétaires fonciers concernés par le passage du réseau, à consulter ce tracé et nous faire part de leurs remarques ou nous donner leur accord. Toute opposition nous obligera à réétudier le tracé et à trouver une autre solution

Ce travail étant long et fastidieux, il est encore difficile de dire s'il sera possible d'ouvrir ce premier tracé cette année encore.

Tous les prestataires annoncés sur l'ensemble du canton ont été visités. Si la plupart d'entre eux présentent des installations correspondant aux normes en vigueur, nous invitons les personnes dont les installations ne sont pas conformes à la législation en vigueur à régulariser leur situation, ce dans le seul but d'être en conformité lors de l'ouverture officielle du réseau.

La mise en place de ce premier tracé nous permettra d'évaluer le temps nécessaire ainsi que les coûts engendrés par un tel réseau. Ces éléments permettront au comité de déposer une demande de financement à la Nouvelle Politique Régionale (NPR). Le but est d'obtenir un financement qui permettra de poser des portails cavaliers dans les endroits le nécessitant. Un tel portail coûte aux environs de CHF 3'000.- pièce et de nombreuses pièces seront nécessaires.

Compte tenu du délai très court entre la dernière assemblée générale et la fin de l'année, les cotisations impayées en 2012 n'ont pas été réclamées. Dès 2013, les cotisations seront réclamées. Toute personne ne payant pas ses cotisations disparaîtra de nos listes et de notre site.

La Chambre d'agriculture souhaite qu'un article sur l'AREN paraisse dans le journal AGRI. Un tel article pourra paraître dès que les propriétaires auront donné leur aval pour le passage du réseau sur leurs terres.

Le président lance un appel afin qu'une personne vienne renforcer le comité, plus précisément le secrétariat. Cette personne devrait maîtriser l'informatique.

4. Rapport du caissier

Le résumé des comptes ainsi que le budget 2013 sont distribués.

M. Haldenwang commente les comptes 2012. Les recettes sont inférieures à l'an dernier dès lors que les cotisations n'ont pas été réclamées en 2012 (cf. point 3). La « perte » 2012 sera compensée par le versement de Centre Jura (versement reçu le 12 février).

Le budget 2013 ne suscite pas de commentaires et M. Haldenwang est remercié pour son travail.

5. Rapport des vérificateurs de comptes

Après vérification des comptes par Madame Françoise Chédel et M. Jeannin, celui-ci fait un rapport positif et demande à l'assemblée d'approuver les comptes 2012.

Ce rapport est accepté par un lever de mains.

6. Nomination des vérificateurs de comptes

Après avoir fonctionné depuis deux ans déjà en tant que vérificateur de compte, Mme Chédel sera relevée de cette fonction et est remerciée pour le travail accompli.

M. Jeannin est reconduit dans sa fonction, tandis que Mme Marie-Laure Pétremand, de même que M. Jean Menoud deviendront respectivement vérificateur et assesseur.

7. Admissions et démissions

M. André Veuve devient membre pour 2013.

8. Montants des cotisations

Le comité propose de maintenir les mêmes cotisations que l'an dernier, à savoir :

- membre individuel CHF 50.-/an
- membre familial CHF 80.-/an
- membre prestataire CHF 100.-/an

La proposition est acceptée à l'unanimité.

9. Réseau – état actuel

Comme indiqué lors de la dernière assemblée générale, un premier préavis favorable avait été obtenu du SAT.

Tous les services, de même que les associations (pédestre, VTT) ont été consultés. En règle générale, ces diverses associations de mobilité douce ne sont pas opposées à la cohabitation avec les chevaux, hormis sur certains petits sentiers. Par contre, les « chemins pédestres » refusent catégoriquement la cohabitation avec les chevaux.

La vérification de tous les itinéraires demande beaucoup de travail (courrier aux propriétaires, contacts avec le SAT, etc).

Dans la mesure du possible, les endroits où des portails sont nécessaires sont évités. Malgré cela, environ 200 portails ont été recensés pour l'ensemble du réseau.

Une carte avec le premier tronçon est affichée et L. Schaffner commente le parcours. Le SAT a donné un premier préavis favorable pour ce premier tronçon, bien que les chemins pédestres, de même que le passage sur certains tronçons de routes ne soient actuellement pas autorisés. Des négociations devront encore avoir lieu afin que ces divers services comprennent les buts de l'AREN.

Afin de prévenir et d'éviter d'éventuels conflits, l'AREN établira une charte du cavalier randonneur, qui rappellera certains principes de savoir-vivre.

Les propriétaires des terrains sur lesquels passe le premier tronçon sont contactés afin que l'AREN obtienne une autorisation de passage. Chaque refus nécessite une modification de parcours, qui elle nécessite une éventuelle visite des lieux.

L'AREN ne balisera pas les tronçons. Il s'agira d'itinéraires conseillés.

Une discussion s'ouvre sur l'intérêt du balisage. Bien que souhaité dans les endroits à forte concentration de cavaliers (manèges par exemple), le balisage risque d'obliger les cavaliers à n'utiliser que certains chemins. L'itinéraire conseillé laissera une certaine liberté aux cavaliers, qui savent certainement s'orienter au moyen d'une carte.

M. P. Monnard, qui vit déjà des tensions entre son établissement et sa commune (St-Blaise), ne souhaiterait pas être tenu pour responsable d'éventuels dégâts causés par le passage de groupes de randonneurs. D'autres exploitants de manèges semblent également rencontrer quelques problèmes. Le comité sera attentif aux passages dans des endroits déjà très fréquentés par les cavaliers, qu'il y aura peut-être lieu de baliser.

P. Dolder rappelle que le cavalier a le même statut que le piéton. Juridiquement, personne ne peut interdire le passage de chevaux sur des chemins publics. L'AREN souhaite permettre de relier les régions les unes aux autres, ce qui ne provoquera pas d'importants attroupements.

Les endroits plus difficiles à trouver seront balisés. Le sujet est délicat, car s'il y a un parcours balisé, tous les cavaliers – même les régionaux – seront contraints d'utiliser ces seuls parcours. L'AREN continuera à négocier avec les différentes associations afin que la cohabitation se fasse de manière harmonieuse.

Diverses remarques :

Les prestataires actuels sont peut-être un peu éloignés les uns des autres.

M. Eichenberger remarque qu'au Jura, les chevaux traversent les routes sans que cela pose problème. Il serait intéressant de voir les pratiques au Jura. Il relève qu'un balisage léger (trace de peinture par exemple) permettrait peut-être d'attirer des externes au canton.

L'AREN ne vérifiera pas si les prestataires sont aux normes.

Laurence présente ensuite le premier tronçon sur le site.

10. Site Internet (réseau, prestataires, etc.)

S. Stähli présente et commente le site www.aren.ch. Les prestataires y figurant sont invités à vérifier les données les concernant et à signaler les éventuelles erreurs ou modifications à apporter. Ils voudront bien également indiquer leur propre site s'ils en ont un afin qu'il soit affiché sur leur page.

Dès que le premier tronçon sera définitivement accepté, les communes, prestataires ou autres associations seront sollicités afin que notre site puisse figurer sur d'autres sites (échange de liens), ce qui donnera une plus grande visibilité à notre site.

11. Divers

L. Schaffner, membre du comité de l'ASRE (Association Suisse des Randonneurs équestres), communique que cette dernière association a été contactée par l'association Suisse Mobile, qui offre 5 possibilités de mobilité douce. Les chevaux pourraient constituer la 6^e. Suisse Mobile souhaite mettre sur pied un projet pilote afin de déterminer si un réseau suisse à cheval se justifie. L'ASRE sera chargée de chapeauter ce projet, mais Laurence ne pourra pas y participer, par manque de temps. Cette tâche – bénévole - s'avère intéressante, mais prenante. Elle lance donc un appel afin de trouver une ou plusieurs personnes intéressées. Cette annonce sera mise sur le site.

M. Jeannin souhaiterait rencontrer le comité afin qu'il puisse se déterminer sur la suite de ses activités avec le réseau équestre. L'AREN précise toutefois que bien que s'il développe un réseau équestre, il ne peut garantir le passage de chevaux chez les prestataires.

M. Eichenberger présente en quelques mots le Parc du Doubs, qui a été labellisé du côté suisse. Une fête sera d'ailleurs organisée ce printemps. Le Parc a été reconnu au niveau du réseau des parcs suisses. Tous les projets ne sont pas terminés. Ils ont été revus du point de vue touristique, de la faune, la flore, etc. Des négociations avec le monde agricole ont été nécessaires et un équilibre a été trouvé. M. Eichenberger, qui est le représentant des communes neuchâteloises, déplore le manque de liens avec des régions telles que le Jura. Il y a actuellement plus de communes jurassiennes que neuchâteloises. Les prestataires neuchâtelois à vocation touristiques doivent maintenant se manifester auprès des instances du Parc. Si une partie du réseau équestre neuchâtelois pouvait passer par le parc du Doubs, une collaboration intéressante pourrait se développer.

La séance est levée à 21h55.

Malvilliers, le 21 février 2013 – S. Stähli